



Le règlement peut être effectué :

- **En ligne**, sur le portail famille Kiosque :

www.venissieux.fr (au moyen de l'identifiant et du mot de passe qui vous ont été remis).

- **Par carte bancaire ou en espèces :**

Au 3^e étage de l'Hôtel de Ville

Le lundi et jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h15

- **Par chèque bancaire ou postal** libellé au nom de :

- Restauration scolaire (pour les cantines)
- Régie EAJE (pour les crèches)
- Équipement de loisirs (pour le périscolaire du soir, du mercredi et des vacances)

à déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, 5 avenue Marcel Houël, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h ou à adresser par courrier postal.

- **Par prélèvement automatique**, environ le 12 du mois

- Restauration scolaire (pour les cantines)
- Régie EAJE (pour les crèches)

- **Par chèques Vacances**

- Équipement de loisirs (pour le périscolaire du soir, du mercredi et des vacances)

- **Par chèques Emplois Services Universel**

- Régie EAJE (pour les crèches)
- Équipement de loisirs (pour le périscolaire du soir, du mercredi et des vacances)



Le paiement doit être effectif au plus tard 10 jours après la date d'édition de la facture.

Merci de présenter la facture ou de joindre le talon détachable.